

BTP CFA CHAMPAGNE ARDENNE
31 AVENUE HOCHE
BP 1030
51686 REIMS CEDEX 2
Tel. 03 26 85 05 26

P.P.S.P.S.

PLAN PARTICULIER DE SECURITE
ET DE PROTECTION DE LA SANTE

**AFFAIRE :
CHANTIER :**

**LOT :
DESCRIPTION DES TRAVAUX :**

Nom du Responsable :
Date : 20-08-2020

Visa :

Cachet de l'entreprise

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plan rédigé par :

Référence de l'affaire :

Adresse du chantier :

Téléphone du chantier :

Fax du chantier :

Responsable travaux :

E-mail du responsable :

SOUS-TRAITANCE

Y a-t-il des travaux sous-traités ? : Non

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Maître d'ouvrage

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Maître d'œuvre

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Coordonnateur SPS

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

ORGANISMES DE PRÉVENTION

Inspection du travail *(dépend du lieu du chantier)*

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

CARSAT/CRAMIF *(dépend du lieu du chantier)*

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Médecin du travail

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Contact OPPBTP

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

2. TRAVAUX

DESCRIPTION

Description de l'opération :

Lot :

Nature des travaux de l'entreprise :

PLANNING

Date de début :

Date de fin :

EFFECTIFS

L'entreprise

Effectif moyen :

Effectif de pointe :

3. MESURES D'HYGIÈNE : INSTALLATIONS MISES À LA DISPOSITION DU PERSONNEL

VESTIAIRES

Descriptif :

Emplacement :

Date de mise en service :

SANITAIRES

Descriptif :

Emplacement :

Date de mise en service :

RÉFECTOIRE

Descriptif :

Emplacement :

Date de mise en service :

4. MODES OPÉRATOIRES

Le PPSPS est établi sur la base de l'évaluation des risques. Il est spécifique à chaque chantier. Décrivez ci-dessous les moyens d'exécution, risques et moyens et méthodes de prévention que vous allez mettre en œuvre pour chacune de vos phases de travail.

5. ORGANISATION DES SECOURS ET DE L'ÉVACUATION

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Pompiers :

Téléphone :

Médecin :

Téléphone :

MATÉRIEL MÉDICAL

Descriptif :

ACCÈS ET VOIES DE CHANTIER

Descriptif :

CONSIGNES DE PREMIERS SECOURS

En cas d'accident entraînant des dommages corporels, le sauveteur secouriste du travail (SST) du chantier est immédiatement averti pour réaliser les gestes de premiers secours. En l'absence de SST, téléphonez aux pompiers (18), au centre d'appel d'urgence (112) ou au samu (15) pour connaître la marche à suivre.

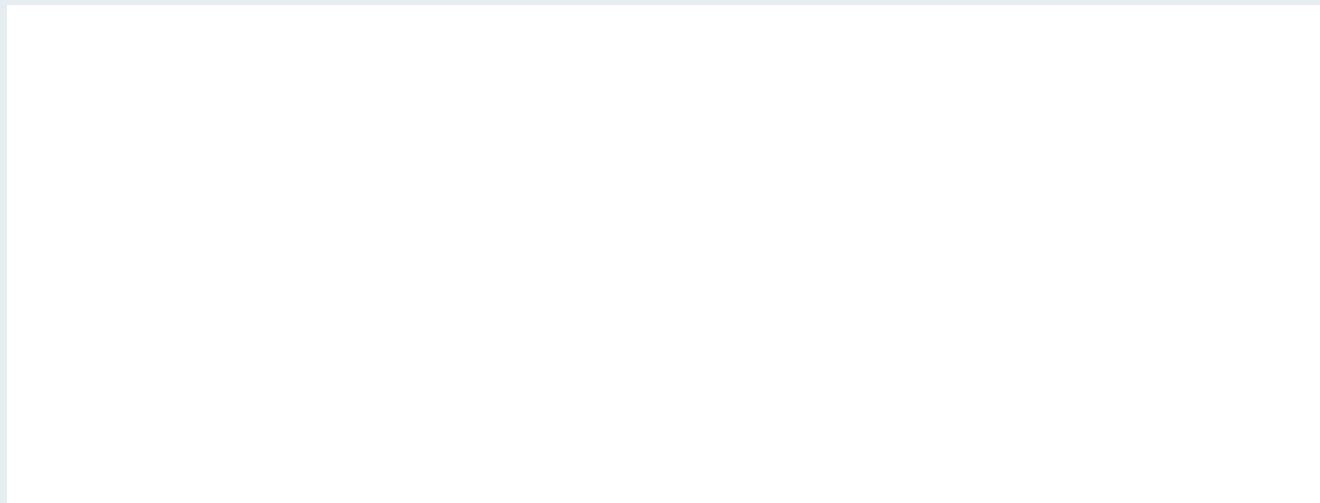
Ne déplacez une victime qu'en cas de danger grave et imminent portant directement atteinte à sa vie.

Pour plus d'informations sur la conduite à tenir, voir la fiche "En cas d'accident" (en annexe)

6. AVIS DU MÉDECIN DU TRAVAIL, DU CHSCT ET/OU DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

N'oubliez pas de transmettre, pour avis, ce PPSPS à votre médecin du travail, ainsi qu'aux membres du CHSCT ou à défaut aux délégués du personnel.

Avis du Médecin du travail



Avis du CHSCT



Avis des Délégués du personnel



7. ANNEXES